




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-35**

Séance publique du

18 mai 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200518- lmc1172236-DE-1-1
Date de signature : 25/05/2020
Date de réception : mercredi 20 mai 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 18 mai 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/05/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Jules SUSINI, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Danièle BRUNET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Irène MALAUZAT.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé. Le Conseil Municipal se prononce sur l'urgence: Procédure d'urgence adoptée à la majorité. Contre: M.Guerrera / Abstentions: M.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2020

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

1/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la commission administrative paritaire

Avancements de grade et promotions internes :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 11 février 2020 portant sur l'examen des avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf dispositions contraires) à compter du **1^{er} janvier 2020**.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADMINISTRATEUR GENERAL	1		<i>Création</i> d'1 emploi d'Administrateur Général

ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	1	1	
ADMINISTRATEUR		1	Suppression d'1 emploi d'Administrateur suite à nomination au grade d'Administrateur Hors Classe
ATTACHE PRINCIPAL	2		Création de 2 emplois d'Attaché Principal
ATTACHE	2	2	
INGENIEUR GENERAL	1		Création d'1 emploi d'Ingénieur Général
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Ingénieur en Chef Hors Classe suite à nomination au grade d'Ingénieur Général
INGENIEUR	1		Création d'1 emploi d'Ingénieur
ATTACHE DE CONSERVATION	1		Création d'1 emploi d'Attaché de conservation
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	2		Création de 2 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE		2	Suppression de 2 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale suite à nominations au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe

CATEGORIE B

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		2	Suppression de 2 emplois de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe suite à nominations au grade d'Attaché
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1		Création d'1 emploi de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe
REDACTEUR	1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	8	1	Création de 7 emplois de Technicien Principal de 1 ^{ère} classe
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	7	8	Suppression d'1 emploi de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade de Technicien Principal de 1 ^{ère} classe
TECHNICIEN	1	7	Suppression de 6 emplois de Technicien suite à nominations au grade de Technicien Principal de 2 ^{ème}

			classe
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	4	1	<u>Création</u> de 3 emplois d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		4	<u>Suppression</u> de 4 emplois d'Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1		<u>Création</u> d'1 emploi d'Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe
EDUCATEUR DES APS		1	<u>Suppression</u> d'1 emploi d'Educateur des APS suite à nomination au grade d'Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe
CHEF DE SERVICE PM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1		<u>Création</u> d'1 emploi de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe
CHEF DE SERVICE PM		1	<u>Suppression</u> d'1 emploi de Chef de Service de Police Municipale suite à nomination au grade de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe

CATEGORIE C

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	14	1	<u>Création</u> de 13 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	16	14	<u>Création</u> de 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF		16	<u>Suppression</u> de 16 emplois d'Adjoint Administratif suite à nominations au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	11	1	<u>Création</u> de 10 emplois d'Agent de Maîtrise Principal
AGENT DE MAITRISE	18	11	<u>Création</u> de 7 emplois d'Agent de Maîtrise
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	23	8	<u>Création</u> de 15 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	24	33	Suppression de 9 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT TECHNIQUE		24	Suppression de 24 emplois d'Adjoint Technique suite à nominations au grade d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2		Création de 2 emplois d'Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		2	Suppression de 2 emplois d'Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe suite à nominations au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2		Création de 2 emplois d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	2	Suppression d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE		1	Suppression d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine suite à nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe
ASEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8		Création de 8 emplois d'ASEM Principal de 1 ^{ère} classe
ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE		8	Suppression de 8 emplois d'ASEM Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'ASEM Principal de 1 ^{ère} classe
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	4		Création de 4 emplois de Brigadier Chef Principal
GARDIEN- BRIGADIER		4	Suppression de 4 emplois de Gardien-brigadier suite à nominations au grade de Brigadier Chef Principal

2/Ajustement du tableau des effectifs

Afin de permettre une gestion réactive, dynamique de l'effectif et de pilotage de la masse salariale, un ajustement régulier des effectifs est réalisé.

Il convient donc de procéder à l'ensemble des créations et suppressions d'emplois suivantes

pour anticiper les arrivées à venir et optimiser la gestion du tableau des effectifs.

En voici la synthèse:

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT TECHNIQUE	22	22	<i>Création</i> de six emplois d'adjoint technique à 100% <i>Suppression</i> de quatre emplois d'agent de maîtrise et de deux emplois d'agent de maîtrise principal à 100%, de dix emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe et de six emplois d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	3	3	<i>Création</i> de trois emplois d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100% <i>Suppression</i> de trois emplois d'agent de maîtrise principal à 100%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	2	2	<i>Création</i> de deux emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100% <i>Suppression</i> de deux emplois d'agent de maîtrise principal à 100%
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de technicien à 100%

Ces modifications sont effectives à compter du 1^{er} juillet 2020

3/ Plan de recrutement 2020

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi animateur principal de 1 ^{ère} classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 100%
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de technicien à 100%
ANIMATEUR	1	1	<i>Création</i> d'un emploi animateur classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de rédacteur à 100%
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'adjoint technique à 100%

			<i>Suppression</i> d'un emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100%
--	--	--	---

4/ Réussites à concours

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR	7	7	<i>Création</i> de sept emplois de rédacteur à 100% <i>Suppression</i> d'un adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, de quatre emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, de deux emplois d'adjoint administratif à 100%
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de rédacteur à 100%
ASEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'adjoint technique à 100%
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'adjoint administratif à 100%

5/ Reconstitution des fonctions de Responsable du pôle culturel « Arts, Littérature et jeune public »

Il y a lieu de reconduire les fonctions de Responsable du pôle culturel « Arts, Littérature et jeune public » au sein de la direction de la lecture publique. Ces fonctions consistent, en plus de la connaissance des publics de ce pôle à participer aux projets de la direction (programmation culturelle, politique documentaire, service au public, label « bibliothèque numérique de référence »...) et à animer et mobiliser les équipes autour de ces projets. Elles supposent donc non seulement, une expérience dans une bibliothèque municipale classée de taille équivalente à celle d'Aix, une pratique de la conduite des projets similaires à ceux engagés au sein de la Ville et de grandes qualités managériales pour accompagner les changements.

Ces fonctions pourront être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des bibliothécaires entre l'IM 390 (IB 444) et l'IM 673 (IB 821), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

6/ Reconduction des fonctions d'infirmier au sein de la direction santé publique et handicap

Il y a lieu de reconduire les fonctions d'infirmier au sein de la direction santé publique et handicap.

Ces fonctions pourront être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux. L'exercice de ces fonctions suppose, outre le respect des dispositions législatives relatives au recrutement dans la fonction publique territoriale, la possession du diplôme d'Etat d'infirmier.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des Infirmiers en soins généraux de classe normale entre l'IM 390 (IB 444) et l'IM 540 (IB 646), en fonction de l'expérience détenue par le (la) candidat(e).

7/ Reconduction des emplois d'enseignants au sein du conservatoire

Il y a lieu de reconduire les fonctions d'enseignants de musique au sein du conservatoire, correspondant à 2 équivalents temps plein.

Ces fonctions pourront être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux. L'exercice de ces fonctions suppose, outre le respect des dispositions législatives relatives au recrutement dans la fonction publique territoriale, la possession de diplômes spécifiques en lien avec la discipline enseignée et le niveau des élèves.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des professeurs d'enseignement artistique classe normale (entre l'IM 395/IB 450 et l'IM 673/IB 821), en fonction de l'expérience et du diplôme détenus par le (la) candidat(e).

8/ Reconduction des fonctions de Chef de département des opérations juridiques complexes

Il y a lieu de reconduire les fonctions de Chef de département des opérations juridiques complexes. Le Chef de département des opérations juridiques complexes contribue à la définition des grandes orientations juridiques nécessaires à la sécurisation de la collectivité, ainsi qu'à la prévention des contentieux auxquels la collectivité pourrait être exposée.

Ces fonctions supposent une expertise juridique qu'ainsi une veille et une analyse continues des évolutions juridiques et de leurs impacts dans les différents processus dans laquelle la collectivité est engagée.

Ces fonctions pourront être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des attachés principaux entre l'IM 500 (IB 593) et l'IM 806 (IB 995), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

9/ Reconstitution des fonctions de Community manager

Il y a lieu de reconduire les fonctions de Community manager. Ces fonctions consistent, en plus de l'animation des réseaux sociaux, à proposer des solutions innovantes en matière de communication institutionnelle. Elles supposent donc non seulement, une grande maîtrise des outils de communication, une connaissance pointue des projets de la Ville, de ses multiples partenaires et d'une grande agilité et créativité.

Ces fonctions pourront être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des attachés territoriaux entre l'IM 390 (IB 444) et l'IM 673 (IB 821), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'ensemble des créations et suppressions d'emplois approuvées dans le cadre de la commission administrative paritaire.
L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **230 140 € (deux cent trente mille cent quarante euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 «rémunération principale du personnel titulaire» qui présente les disponibilités nécessaires.
- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.
- **DECIDER** de la création et suppression d'emploi à l'effectif de la Ville pour la mise en œuvre du 1^{er} semestre du plan de recrutement 2020.
L'incidence financière sera imputable au budget 2020 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par les réussites à concours.
L'incidence financière sera imputable au budget de la Ville 2020 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de la reconduction des fonctions d'infirmier au sein de la Direction de la santé publique/Handicap, de Responsable du pôle culturel « Arts, Littérature et jeune public », de Community manager, d'enseignants de musique au Conservatoire, de Chef de département des opérations juridiques complexes à compter du 1^{er} juillet 2020

DL.2020-35 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Hervé GUERRERA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»